

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ECOLE

ECOLE : MATERNELLE CALADE SAINT ROCH

DATE : 06/06/2023

Adresse : 1, Route du Chemin Neuf – 06410 BIOT

PARTICIPANTS :

Directrice : Mme DELAÏTRE Fabienne (Terracotta : PS/MS/GS).

Enseignantes : Mme NEGRO Florence (Bouton d'or : TPS/PS/MS/GS) excusée, Mme MONTENON Florence (Indigo : PS/MS/GS), Mme FARGANEL Rachel (Emeraude : PS/MS/GS), Mme MURIALDO Nathalie (Fushia : PS/MS/GS).

Adjoint à l'éducation : M. BIJAOUI Georges.

Adjoint à l'enfance et à la jeunesse : Mme PAVAN Laura.

Responsable du service petite enfance, éducation et sports : Mme Alexandra BOIDI

Coordinatrice périscolaire : Mme DUPUIS Anaïs

Adjointe à la Coordinatrice maternelle Calade Saint Roch : Mme Dominique LECOMTE

Animatrice référente Maternelle et Élémentaire Calade Saint Roch : Mme Marion GUARINO

Représentants des Parents d'Elèves : Aude CAMUS, Jérôme THERME, Flavie LEPINE, Aurélie PUGNET, Emmanuelle CARRIQUE, Marion FLAHAUT, Fabien DELMAS

Déléguée Départementale de l'Education Nationale : Mme Jocelyne CAMATTE

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Effectifs 2023/2024
- 2/ Projets pédagogiques de fin d'année et pour la rentrée
- 3/ Budget et interventions municipales
- 4/ Questions diverses

POINTS ESSENTIELS DE LA REUNION :

Prévision effectifs 2023/2024 :

41 GS
28 MS
31 PS

École : 100 élèves. 4 classes. Moyenne de 25 pour le moment.

Pour répondre à la question des parents d'élèves sur la façon de répartir les élèves de la cinquième classe, Rachel FARGANEL explique que cela est très compliqué car de nombreux critères sont à prendre en compte. Anaïs DUPUIS nous informe que l'ATSEM Adeline DJELAL travaillera dans la classe de Florence NEGRO à la rentrée et que l'ATSEM Valérie COURTOIS sera mise à disposition soit sur l'école du Moulin Neuf, soit sur l'école Olivari. L'équipe d'ATSEM existante restera la même à la rentrée.

Projets de fin d'année et pour la rentrée :

- Afin de clore avec convivialité cette année scolaire, nous invitons les parents d'élèves à passer un moment agréable dans la classe de leur enfant pour partager un **petit-déjeuner** (café, thé et viennoiseries) de 8h30 à 9h pendant la semaine du 19 juin.
- Le mardi 30 mai, pour les classes de Nathalie et Florence Montenon et le mardi 6 juin pour les classes de Rachel, Florence Negro et Fabienne, nous sommes allés visiter la Réserve des Monts d'Azur à Andon.
- Les **enfants des crèches** municipales biotoises viendront nous rendre visite le lundi 12 et le mardi 13 juin.
- Les soirs des mardis 13 et 20 juin, nous recevons **les futurs PS et leurs parents** pour leur présenter l'école.

- Le jeudi 29 juin, les GS iront expérimenter le **self de l'élémentaire**.
- Le mardi 4 juillet au soir, nous organisons une **remise des diplômes aux GS**.
- Nous avons redemandé les **activités cirque et natation** pour les GS à la rentrée.
- L'organisation de l'école restera sensiblement la même à la rentrée : deux services de cantine de deux classes chacun. Les petits et autres dormeurs seront répartis dans les deux dortoirs à 13h30.
- Malgré la levée de l'interdiction rectorale (14 mars 2023) d'autoriser les parents à entrer dans l'école, l'équipe a décidé de garder le fonctionnement actuel c'est-à-dire pas d'entrée de parents sur le temps d'accueil sauf exceptions (rentrée scolaire des nouveaux inscrits et des PS, événements organisés pour les parents...). Les textes réglementaires en vigueur attribuent à la direction d'école la possibilité ou non d'autoriser l'entrée de personnes extérieures au service dans les locaux, sur le temps scolaire. La mesure rectorale n'implique donc d'obligation de ré-instaurer par exemple l'accueil matinal des parents dans les locaux de la maternelle. Elle donne toute latitude aux écoles d'instaurer le fonctionnement qui leur paraît le plus propice, en regard de leurs contraintes propres.

Budget et interventions municipales

Le **budget municipal** ayant été voté, nous avons commandé des meubles pour les classes et des équipements pour la cour. Alexandra BOIDI nous informe qu'un inventaire précis du matériel municipal sera fait prochainement.

L'entreprise **Bentley** nous a à nouveau octroyé une **subvention** (9,480.40 euros dont la moitié sera attribuée à l'école Langevin) pour nos projets pédagogiques. Cette subvention va servir en grande partie à continuer à investir dans du matériel pédagogique (sciences, géographie, jardin...), à financer le spectacle de Noël.

Interventions municipales :

Des tickets de demande de réparation ont été réalisés notamment concernant les huisseries défailtantes qui mettent en jeu la sécurité de l'école (entrées et sorties de la cour limitées). Les réparations auront lieu cet été.

Nous rappelons la nécessité de faire un nettoyage profond de la cour et de ses murets.

Alexandra BOIDI nous informe que la municipalité a prévu de fournir des climatiseurs mobiles fonctionnels (révisés ou neufs) dès la semaine prochaine dont la limite des stocks disponibles. L'idéal serait 7 climatiseurs sur la maternelle. La priorité porte sur le réfectoire (2 climatiseurs) et sur les 3 classes donnant sur la cour qui sont très exposées.

Bureau des enseignantes/ATSEM : un ticket sera fait pour demander au menuisier de la ville de réaliser un meuble sur mesure pour le matériel de plastifiage/massicotage.

Alexandra BOIDI nous informe que dorénavant, avant chaque conseil d'école, un agent passera dans l'école pour constater les travaux demandés et établir une planification selon un ordre de priorité.

Questions diverses

La **kermesse** organisée par l'APE du village aura le vendredi 16 juin à partir de 18h.

Marion FLAHAUT demande si une plus grande flexibilité pourrait être mise en place sur **les horaires d'ouverture de portail lors de l'accueil du soir ou sur le centre de loisirs**. Anaïs DUPUIS confirme qu'il n'est aujourd'hui pas possible de répondre à cette demande (moyens humains). La possibilité de n'inscrire son enfant qu'une demi-journée au centre a déjà assoupli le règlement.

Alexandra BOIDI nous informe que le **recrutement de nouveaux cuisiniers** sur les écoles de Biot est en cours et qu'un **nouveau gestionnaire de la restauration scolaire** a été nommé. Le projet de mettre en place un repas à thème mensuel est en cours. Jocelyne CAMATTE rappelle l'importance de former les nouveaux personnels aux consignes de sécurité de l'école. Une formation sera faite pendant les vacances sur les nouvelles réglementations.

Clôture de la séance à 19h25.

Fait à Biot, le 6 juin 2023.

Le Président

du Conseil d'Ecole : Fabienne DELAÎTRE



Le Secrétaire

de séance : Rachel FARGANEL

